

Qui va payer la transition énergétique ?

« L'automobiliste doit-il payer pour la transition écologique ? » Un thème ultrasensible, abordé lors d'une conférence organisée par le Comité des constructeurs français d'automobiles qui a eu lieu début décembre et à laquelle, évidemment, la Ligue de Défense des Conducteurs a assisté. La réponse ? Vous ne serez pas surpris de savoir que nous mettons déjà la main à la poche... et que ce n'est pas fini.



L'aréopage d'experts réuni pour l'occasion était pourtant particulièrement qualifié pour répondre. Jugez plutôt : Christian Peugeot, président du CCFA, Christian Gollier, économiste et spécialiste de l'environnement, Damien Adam, député de Seine-Maritime et membre de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, Jonathan Gindt, chef du bureau Règles internationales du commerce et de l'investissement à la Direction générale du Trésor et enfin, Francis Duseux, président de l'Union française des industries du pétrole. Autant vous dire qu'à la Ligue, nous étions tout ouïe pour écouter leurs réponses aux questions qui étaient posées. Comme « Qui doit financer la transition écologique », « Quelle fiscalité automobile », « L'automobiliste doit-il contribuer davantage à cette transition », « Quelle sera sa contribution »...

Et puis ça commençait fort, Christian Peugeot ayant ouvert le débat sur ce constat que nous connaissons tous : « **La France est championne d'Europe des taxes**

Qui va payer la transition énergétique ?

sur les véhicules, avec presque 80 milliards d'euros de taxes prélevées chaque année, dont la moitié en taxe sur le carburant (TICPE), a-t-il asséné. Cette pression fiscale génère un coût de mobilité important, avec de nombreux risques [dont] le moindre renouvellement du parc, alors que celui-ci contribuera à l'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce contexte, l'automobiliste est souvent pointé du doigt ». Pointé du doigt et pourtant, dans chaque litre de carburant que nous mettons dans notre réservoir, nous payons déjà une **taxe carbone** (intégrée dans la TICPE, ou Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, voir infographie ci-dessous). « **On peut s'étonner que le transport aérien, lui, ne contribue en rien à ce financement de la transition écologique, de même que le transport maritime**, renchérit Christian Peugeot. *La transition n'est pas facile à opérer mais il me paraît important que l'effort soit plus équitablement réparti* ».

Une facture exponentielle

Cette taxe carbone, en quoi consiste-t-elle exactement ? Rappelons qu'elle vise à faire payer les « pollueurs » à proportion de leurs émissions de dioxyde de carbone, plus connu sous le nom de CO₂. Dans ce cadre, il a fallu donner un prix à la tonne de CO₂ « épargnée », évalué actuellement à 44 €. Or, l'économiste Christian Gollier s'est amusé à faire un petit calcul autour du bonus-malus automobile. En 2020, le malus s'élèvera à 12 500 € pour les véhicules les plus émetteurs de CO₂, tandis que le bonus pour les voitures 100 % électriques demeure à 6 000 € (à condition désormais que le modèle coûte moins de 45 000 €). Au total, 18 500 € d'écart entre le bonus et le malus. « *Supposons que l'électrique n'émette pas de CO₂ et que le thermique en émette 40 tonnes sur l'ensemble de son cycle de vie* », pose-t-il comme postulat. **Cela fixe le prix d'une tonne de CO₂ « évité » à un peu moins de 500 € (40 tonnes divisé par 18 500 €). A comparer, donc, aux 44 € la tonne au cours « officiel » du CO₂.** « *C'est un effort considérable pour ceux qui choisiront d'acheter une voiture « malussée » à 12 500 €, déplore Christian Gollier. Les écologistes s'en félicitent, mais c'est **une catastrophe en termes d'allocation des efforts dans la société.*** » Une situation que l'économiste, qui est pourtant également spécialiste de l'environnement, ne peut s'empêcher de qualifier d'ubuesque.

Francis Duseux, président de l'Union française des industries du pétrole, enfonce le clou en parlant de la contribution de l'automobiliste à la taxe carbone lorsqu'il fait simplement le plein : « *Sur 1,50 € que coûte en moyenne un litre de carburant à la pompe, il y a environ 1 € de taxe* (voir les infographies ci-dessous). *Nous avons calculé que cela représente une taxe carbone de 300 € la tonne. Les Français qui consomment des carburants paient donc déjà une part considérable.* »

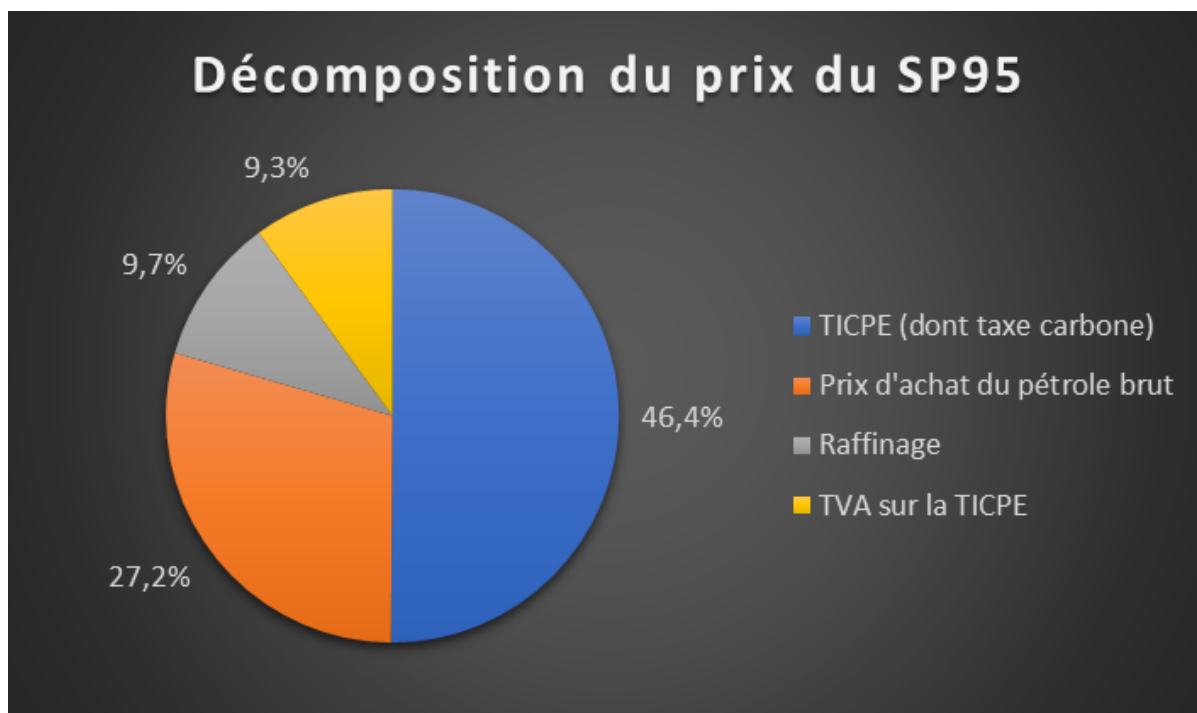
Et l'électrique dans tout ça ?

Qui va payer la transition énergétique ?

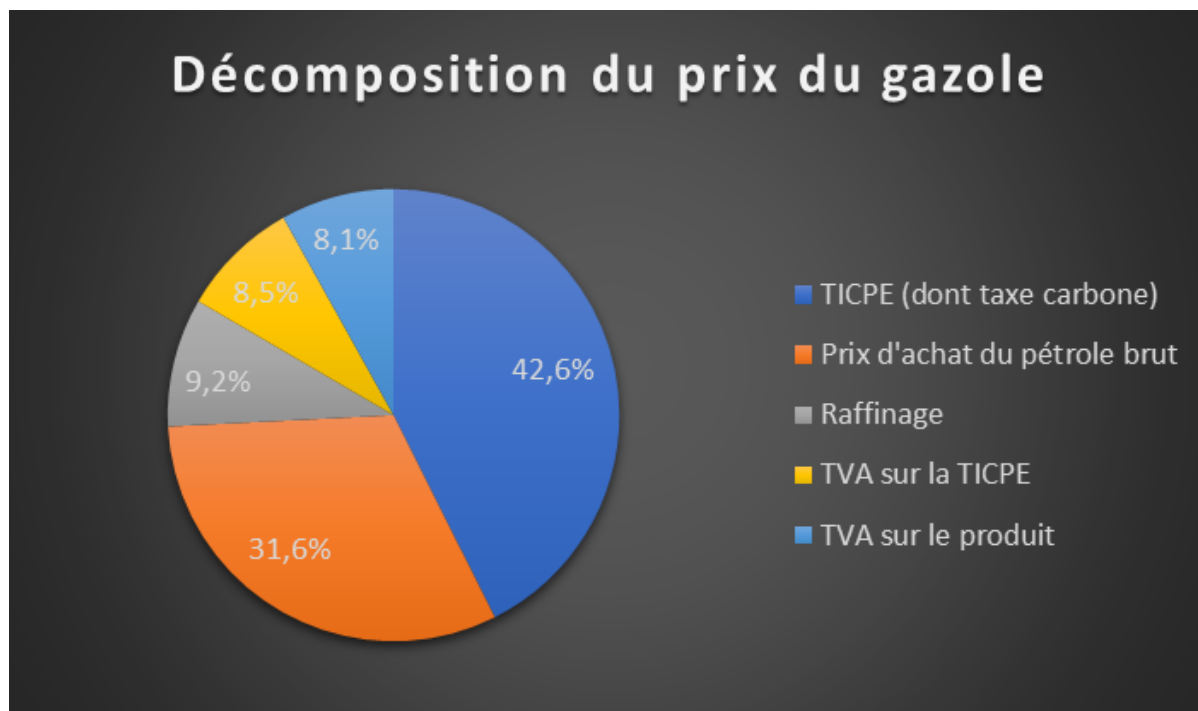
Sous la contrainte de l'Union européenne et des normes d'émissions de CO₂ par kilomètre (130 g en 2015, 95 g en 2020, quand la moyenne en Europe s'est élevée à 120 g en 2018 et 112 g en France), les constructeurs automobiles ont lancé une vague sans précédent de modèles électriques, en plus de ceux qui existaient déjà (aux Renault Zoé et Nissan Leaf, sont venues s'ajouter les Peugeot e-208, Opel Corsa-e...). A ce jour, ce marché représente en France moins de 2 % des immatriculations. Mais, sous ce flot de nouveautés et d'incitations fiscales, il pourrait séduire davantage de clients. Lesquels y trouveraient un argument supplémentaire : **alors que les taxes sur le carburant comptent en moyenne pour 60 % du prix du litre, la facture d'électricité, elle, n'en comprend « que » 36,5 %**. Sauf que ce manque à gagner, le gouvernement ne tardera pas à vouloir combler... C'est là, entre autres, que les compteurs Linky interviennent : malins comme des singes, ils sauront quel usage on fait de l'électricité consommée à la maison. Et dès qu'ils détecteront qu'une voiture électrique est en train de faire « le plein », qui pourrait les empêcher d'appliquer une tarification spéciale à cette énergie ? Mais chut, arrêtons-nous là, nous pourrions leur donner de mauvaises idées. Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que **l'automobiliste n'a pas fini de contribuer au financement de la transition écologique**.

Pour en savoir plus

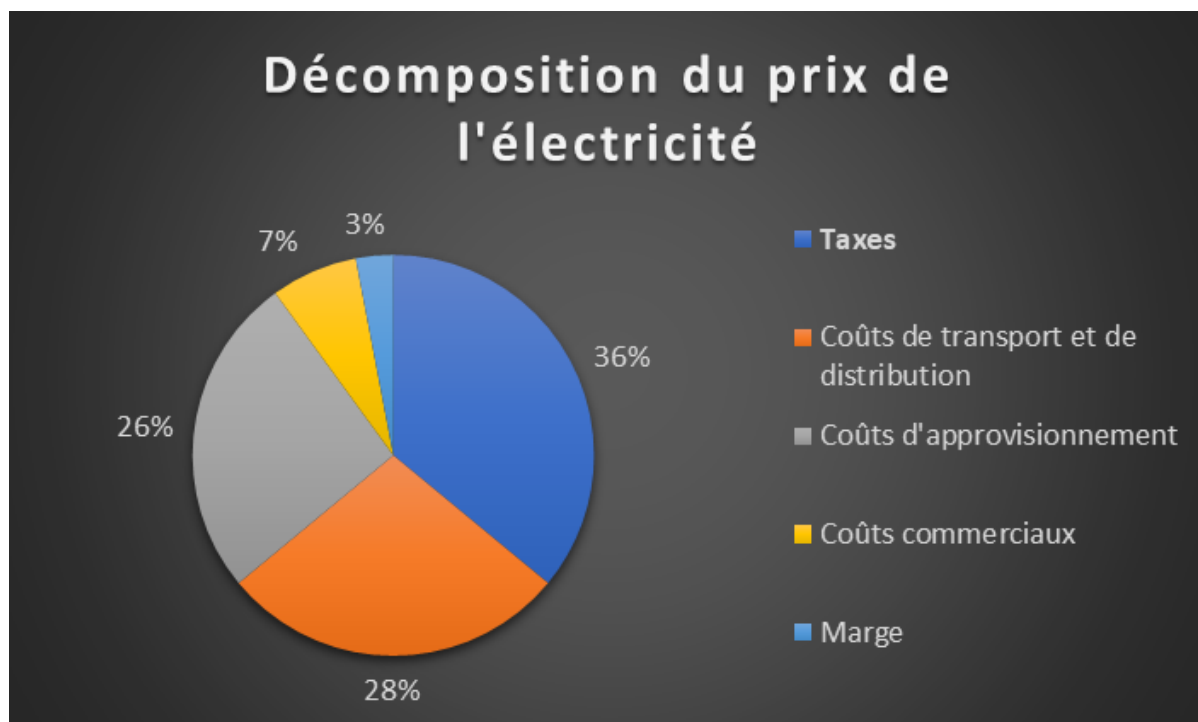
Vous ne savez pas comment se décompose le prix du sans-plomb 95, du gazole ou de votre facture d'électricité ? Pour vous faciliter la tâche, nous l'avons fait pour vous.



Qui va payer la transition énergétique ?



Source prix SP95 et gazole : UFIP



Source prix électricité : Commission de régulation de l'énergie